



## FAIRE FACE, AVEC DOIGTÉ ET EFFICACITÉ !

AGEFI - 29.10.2020

**LA DEUXIÈME VAGUE DE L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19 ATTEINT DORÉNAVANT LA SUISSE ET LES TRAINS DE MESURES DESTINÉES À LA FREINER SONT SOIT EN PRÉPARATION, SOIT DÉJÀ MIS EN ŒUVRE. SI L'ON S'ACCORDE POUR ÉVITER UN RE-CONFINEMENT, IL CONVIENT AUSSI QUE CERTAINES BRANCHES PUISSENT RECOUVRER LEUR ACTIVITÉ, UNE FOIS LA PANDÉMIE PASSÉE.**

La recrudescence du nombre de personnes déclarées positives au COVID-19 indique sans contradiction possible que la deuxième vague frappe notre pays. Il faudra donc vivre ces prochaines semaines, voire ces prochains mois, avec le virus... Se pose dès lors la question de l'étendue des mesures à prendre pour, sinon éradiquer - ce qui semble voué d'emblée à l'échec -, du moins limiter les effets de la maladie. Les cantons ont dévoilé à la fin de la semaine dernière leur dispositif, la Confédération annoncera ces jours de nouvelles mesures.

Il est heureux que l'éventualité d'un re-confinement soit écartée par la plupart des intervenants. Même de durée limitée, les effets d'une telle mesure seraient tels sur les activités économiques ou sur le moral de la population qu'elle ne saurait être retenue. On lui préférera à coup sûr des mesures ciblées et surtout qui découlent d'une analyse objective des risques. Ce faisant, on en favorisera la compréhension et l'adhésion par la société et les individus.

L'un des dangers qui guette en effet est de cibler les mesures sur des branches ou des activités spécifiques, sans que la décision résulte d'éléments pour la justifier. En outre, la proportionnalité des mesures est importante. A la tentation de limiter au maximum tous les contacts entre individus, on préférera une approche ciblée sur les personnes vulnérables - au premier rang desquelles celles qui souffrent déjà de plusieurs pathologies. On fera aussi confiance aux plans de protection mis en place dans les commerces, les entreprises et les services. Ces activités économiques ne sont, jusqu'à preuve du contraire, pas celles qui favorisent ou multiplient la transmission de la maladie.

Cependant, si de nombreux cantons durcissent actuellement les mesures de prévention, il est d'autant plus important que, une fois la pandémie passée, le redémarrage de certaines activités économiques soit non seulement possible, mais soutenu. On sait que certains secteurs (liés au tourisme ou à l'événementiel notamment) ou que certaines entreprises qui ont un caractère structurant, soit dans une industrie particulière, soit dans une branche donnée, sont actuellement dans les plus grandes difficultés. Il est dans ce contexte primordial que ces entreprises puissent survivre à cette période troublée. Les aides fédérales prévues par la Confédération, qui s'engage à verser un franc par franc d'aide allouée par le canton, sont justement prévues pour cela. L'élément déclencheur, soit l'analyse des besoins et leur chiffrage, est du ressort des cantons auxquels il appartient de déterminer sérieusement et rapidement les aides à fonds perdus nécessaires. Genève s'est annoncé, on attend maintenant que les autres cantons, et en particulier le canton de Vaud, aillent résolument de l'avant et allouent des aides à fonds perdu comme le réclament depuis de nombreux mois déjà les organisations économiques. Il sera plus dispendieux sur le long terme de verser des allocations de chômage à ceux qui auront perdu leur emploi que de maintenir les entreprises en fonction, même en structure réduite, durant les mois à venir.